



Communiqué de presse

Paris, le 12 juin 2018

Les premiers lauréats de l'appel à projets du ministère de la Culture en faveur des jeunes marques de mode

Dans sa politique en faveur de la mode, le ministère de la Culture s'applique à soutenir la création et les créateurs. C'est pourquoi il lance en 2018 le premier appel à projets intitulé « aides aux premières présentations des marques de mode ».

Ce dispositif est proposé aux marques exerçant dans les secteurs du vêtement ou de l'accessoire et existant depuis 2 à 5 ans. Les dépenses éligibles ciblent les investissements en présentation des collections et en communication digitale : défilés, location de showroom, création de site internet marchand et de contenus digitaux.

Ce nouveau dispositif est ancré dans le réseau d'accompagnement existant dédié aux jeunes créateurs de mode. Il prend place dans un paysage de financements directs et indirects sans se substituer à d'autres dispositifs. Sa vocation est de soutenir les entreprises au moment clef du développement des marques de mode où les levées de fonds nécessaires sont plus importantes mais aussi plus difficiles à obtenir.

Ainsi, près d'une centaine de candidats ont proposé un dossier accompagné d'une demande de subvention d'un montant maximum de 20 000 euros. 16 d'entre eux ont été sélectionnés :

- Aalto, prêt-à-porter féminin ;
- Atelier Bartavelle, vêtement et accessoire qui décline un vestiaire complet, féminin et parfois unisexe ;
- Avoc, vêtement pour l'homme et la femme ;
- Charlotte Chesnais, bijou contemporain ;
- Coralie Marabelle, marque de « couture to wear » ;
- De Rigueur, haute maroquinerie connectée ;
- D'Estrée, maroquinerie et chapeaux ;
- Icosae, vêtement homme ;
- Jour/Né, prêt-à-porter féminin ;
- Kenta Matsushige, prêt-à-porter féminin de luxe ;
- Koché, vêtement haut de gamme avec une approche Haute Couture ;
- Marie Marot, chemises pour femmes ;
- Mazarine, prêt-à-porter féminin haut de gamme ;

- Nüuku, vêtements et accessoires pour hommes et femmes ;
- Proêmes de Paris, prêt-à-porter féminin ;
- Solovière, chaussures ;

Un comité consultatif d'experts s'est réuni le 16 mai pour sélectionner les lauréats de cette première édition, représentant les organisations suivantes :

- L'Association Nationale pour le Développement des Arts de la Mode (ANDAM)
- Les Ateliers de Paris
- La Direction générale des entreprises
- La Fédération de la Haute Couture et de la Mode
- La Fédération Française du Prêt-à-Porter Féminin
- L'IFM Label
- L'Institut de Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC)
- L'Institut National des métiers d'Art (INMA)
- Le magazine Runway

Les lauréats se verront attribuer une subvention du ministère de la Culture et bénéficieront d'un mentorat de la part des membres du comité pour une durée d'un an.

Le ministère de la Culture félicite ces jeunes marques représentatives de la créativité et de l'entrepreneuriat français.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr

Direction générale de la création artistique
Marie-Ange Gonzalez : 01 40 15 88 53
marie-ange.gonzalez@culture.gouv.fr